

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 28 mars 2020 à 10 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence téléphonique tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

28 mars 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation par courriel envoyé à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 10 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mesures spéciales en raison de la pandémie de Covid-19

4. Embauche d'opérateurs de relève
5. Période de questions
6. Levée de la réunion

2020-03-049

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de retirer le point numéro 4 (Retrait préventif des opérateurs sur rotation) et d'adopter l'ordre du jour modifié ci-dessus.

3. MESURES SPÉCIALES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la pandémie actuelle de Covid-19 pourrait avoir un impact important sur les ressources humaines de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est un service essentiel et qu'elle doit poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire trésorier dépose au conseil un *Plan de continuité des ressources humaines en cas de crise* qui identifie les différentes tâches à accomplir, les ressources humaines disponibles et une stratégie de remplacement à court terme pour assurer la continuité de la prestation de travail;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de continuité des ressources humaines en cas de crise* fait également état de la situation actuelle pour chacun des postes et indique une stratégie pour protéger au maximum ses occupants:

Secrétaire-trésorier : Aucune ressource interne de remplacement. Privilégier le télétravail de la maison pour limiter les sorties et les contacts interpersonnels.

Opérateurs : Deux opérateurs sont nécessaires au déroulement normal des opérations. Respect de mesures d'hygiène et de distanciation stricte pour limiter les risques de contamination. Embauche d'opérateurs externes de remplacement au besoin.

Manceuvre : Aucune ressource interne de remplacement. Privilégier le travail seul, le respect de mesures d'hygiène et de distanciation stricte pour limiter les risques de contamination.

POUR CES MOTIFS :

2020-03-050

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit adopté le *Plan de continuité des ressources humaines en cas de crise* et qu'il soit appliqué dès maintenant;

QUE soit remis par écrit aux employés les mesures d'hygiène et de distanciation;

QUE si un employé doit se mettre en isolement à cause de la Covid-19, il recevra son plein salaire et avantages sociaux pour les 14 premiers jours. Si la convalescence devait se prolonger, il devra alors recourir à ses congés de maladie, l'assurance-emploi et l'assurance invalidité.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de relève à l'interne pour le secrétaire-trésorier;

POUR CE MOTIF :

2020-03-051

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que soit autorisé Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à prendre entente avec une firme comptable pour assurer la continuité de la comptabilité en cas de besoin.

4. EMBAUCHE D'OPÉRATEURS DE RELÈVE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur est primordial pour la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne compte que trois opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE pour appliquer son *Plan de continuité des ressources humaines en cas de crise*, la Régie doit prévoir des ressources externes disponibles pour prendre la relève en cas de besoins;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations soumet au conseil deux candidats ayant leur carte de compétences, expérimentés, disponibles et prêts à venir dépanner la Régie en cas de besoin au poste d'opérateur :

- Monsieur Yan Benoit
- Monsieur David Armstrong

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions d'embauche;

POUR CES MOTIFS :

2020-03-052

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré requière les services de Monsieur Yan Benoit et Monsieur David Armstrong en cas de besoin pour remplacer au poste d'opérateur;

QUE leurs embauches sont des postes temporaires, sur appel et pour les mois d'avril, mai et juin 2020;

QUE le salaire soit de 30,00 \$ de l'heure, pour un minimum de 4 heures à chacun des appels;

QU'ils soient autorisés à venir passer le nombre de jours nécessaires à la Régie pour apprendre le fonctionnement des opérations et le réseau, ces jours étant rémunérés;

QUE Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations soit en charge de leur formation et soit autorisé à recourir à leurs services lorsqu'il le jugera nécessaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2020-03-053

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 11 h 00.

Présidente

Secrétaire-Trésorier

